

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)**
**Section 1. Identification**

|   |   |
|---|---|
| <b>Identificateur de produit</b>                                      | Metaflux 70-46 Zink Grund Spray   |
| <b>Autres moyens d'identification</b>                                 | 70-46   |
| <b>Usage recommandé et restrictions d'utilisation</b>                 | REVÊTEMENT/AÉROSOL  |
| <b>Identificateur du fournisseur initial</b>                          | AMETA SOLUTION.COM 1392, AVENUE DE LA GARE, MASCOUCHE, (QUÉBEC), J7K 2Z2, CANADA TÉL. (450) 477-3102 & (888) 452-6382 WWW.AMETASOLUTION.COM |
| <b>Numéro de téléphone en cas d'urgence/restriction d'utilisation</b> | Canada – CANUTEC Numéro 24 heures 613-996-6666  |

**Section 2. Identification des dangers**
**Classification du produit dangereux (nom de la catégorie ou de la sous-catégorie de la classe de danger)**

Aérosol extrêmement inflammable (Catégorie 1)  
 Gaz sous pression (Gaz comprimé)  
 Irritation cutanée (Catégorie 2)  
 Irritation oculaire (Catégorie 2A)  
 Danger par aspiration (Catégorie 1)  
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Catégorie 3), Système nerveux central  
 Danger pour le milieu aquatique – aigu & chronique (Catégorie 1)

**Éléments d'information (symboles, mentions d'avertissement, mentions de danger et conseils de prudence des catégories/sous-catégories)**


Danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression; peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques; entraîne des effets néfastes à long terme.

\*\*\* Peut déplacer l'oxygène et causer rapidement la suffocation. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues, et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. P264 Se laver soigneusement les mains/les ongles/le visage après manipulation. P271 Utiliser le produit seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter un équipement de protection des mains/des yeux/du visage. P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin. P331 NE PAS FAIRE VOMIR. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanées: Consulter un médecin. P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 Appeler un médecin en cas de malaise. P391 Recueillir le produit répandu. P410+P412+P403+P233 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient dans des contenants sécuritaires et conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.

**Autres dangers connus** Asphyxiants simples (catégorie 1) Le gaz qui est un asphyxiant simple\*\*\*

**Section 3. Composition/information sur les ingrédients**

| Dénomination chimique (nom commun/synonymes) | Numéro CAS ou autre | Concentration (%)* |
|--|---------------------|--------------------|
| Diméthyl éther                               | 115-10-6            | 30-60              |
| Zinc, poudre                                 | 7440-66-6           | 2,5-25             |
| Acétone                                      | 67-64-1             | 1-10               |
| Xylènes                                      | 1330-20-7           | 1-13               |
| Naphta (pétrole), désulfuré lourd            | 64742-82-1          | 2,5-25             |
| Oxyde de zinc                                | 1314-13-2           | < 3                |
| n-Butanol                                    | 71-36-3             | 1-5                |

Tous les ingrédients sont énumérés conformément OSHA (29 CFR).

\* Déclaration - Cette fiche de données de sécurité comprend une (des) plage(s) de concentrations au lieu de la (des) concentration(s) réelle(s) considéré(s) comme secret(s) industriel(s).

| <b>Section 4. Premiers soins</b>  |   |
|---|---|
| <b>Inhalation</b>   | EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin en cas de malaise.   |
| <b>Voie orale</b>   | EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin. NE PAS FAIRE VOMIR. NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Bien rincer la bouche avec de l'eau. Demander à la victime d'avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. |
| <b>Voie cutanée</b>   | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. (15-20 minutes) En cas d'irritation ou d'éruption cutanées: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.   |
| <b>Voie oculaire</b>  | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes (15-20). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.   |
| <b>Symptômes et effets les plus importants (aigus ou retardés)</b>  | Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| <b>Mention de prise en charge médicale immédiate/traitement spécial</b>   | Dans tous ces cas, consulter un médecin. N'oubliez pas ce document.   |
| <b>Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie</b>   |   |
| <b>Dangers spécifiques du produit dangereux (produits de combustion dangereux)</b>  |   |
| Oxydes de carbone et autres gaz et fumées irritants/toxiques.   |   |
| <b>Agents extincteurs appropriés et inappropriés</b>  |   |
| En cas d'incendie: Utiliser dioxyde de carbone, agent chimique en poudre, et mousse adéquate pour l'extinction.   |   |
| <b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>  |   |
| De la fumée ou des émanations toxiques/irritantes peuvent se produire durant un incendie. Ne pas entrer dans le secteur de l'incendie sans avoir une protection adéquate. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome avec un masque facial complet pour se protéger des produits toxiques libérés lors de la combustion. Protéger le personnel des contenants qui risquent d'éclater, d'exploser ou d'échapper leur contenu. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'utilisation de l'eau peut être utile pour refroidir les contenants exposés à la chaleur et aux flammes.   |   |
| <b>Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel</b>  |   |
| <b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>  |   |
| Restreindre l'accès jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Assurez-vous que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié (Voir Section 8).  |   |
| <b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>  |   |
| Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Ventiler les lieux du déversement. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber avec une matière absorbante inerte. Ensuite, placer la matière absorbante dans un contenant pour élimination ultérieure (voir section 13). La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.  |   |
| <b>Section 7. Manutention et stockage</b>   |   |
| <b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>  |   |
| Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Utiliser le produit seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection des mains/des yeux/du visage.  |   |
| Avant de manipuler ce produit, il est très important de s'assurer que les mesures d'ingénierie sont bien contrôlées et que les exigences relatives à la protection personnelle et à l'hygiène sont respectées. Les travailleurs qui utilisent ce produit chimique doivent avoir une formation en ce qui a trait aux risques associés à l'utilisation. Faire l'inspection des contenants pour y détecter les fuites avant la manutention. Étiqueter les contenants adéquatement. Assurez-vous de bien aérer. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter la production de concentrations élevées de poussières, de vapeurs ou de brouillards. Tenir à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les contenants vides sont toujours dangereux. Voir aussi Section 8. |   |
| <b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b>  |   |
| Stocker dans un endroit frais/bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Section 10). Faites l'inspection de tous les contenants reçus afin de vous assurer qu'ils sont bien étiquetés et qu'ils ne sont pas endommagés. Le secteur de stockage doit être clairement identifié, libre d'obstacles et accessible seulement par le personnel qualifié. Périodiquement, faites une inspection afin de détecter des fuites.   |   |

| <b>Section 8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle</b>   |                          |   |                       |
|---|--------------------------|---|-----------------------|
| <b>Paramètres de contrôle (valeurs biologiques limites ou valeurs limites d'exposition et origine de ces valeurs)</b>   |                          |   |                       |
| Limites d'exposition: CAS 1330-20-7 ACGIH – TLV-TWA 100 ppm (STEL 150 ppm) & PEL-TWA 100 ppm; CAS 67-64-1 – ACGIH – TLV-TWA 500 ppm & TLV-STEL 750 ppm; CAS 1314-13-2 ACGIH – TLV-TWA 2 mg/m <sup>3</sup> (STEL 10 mg/m <sup>3</sup> ); CAS 71-36-3 ACGIH – TLV-TWA 20 ppm;   |                          |   |                       |
| <b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>  |                          |   |                       |
| Utiliser le produit avec une bonne ventilation. Système de ventilation par aspiration à la source recommandé pour maintenir les concentrations de contaminants bien inférieures aux limites d'exposition. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail.   |                          |   |                       |
| <b>Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle</b>  |                          |   |                       |
| Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues. Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables), ou autres vêtements de protection pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau durant toutes les opérations de manutention. Porter des lunettes à coques antiéclaboussures ou autre afin d'empêcher le brouillard d'entrer en contact avec les yeux. Se laver soigneusement les mains/les ongles/le visage après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser. |                          |   |                       |
| <b>Section 9. Propriétés physiques et chimiques</b>   |                          |   |                       |
| <b>Apparence, état physique/couleur</b>   | Liquide (aérosol)        | <b>Tension de vapeur</b>                    | Non disponible        |
| <b>Odeur</b>  | Caractéristique          | <b>Densité de vapeur</b>                    | Plus lourde que l'air |
| <b>Seuil olfactif</b>   | Non disponible           | <b>Densité relative</b>                     | Non disponible        |
| <b>pH</b>   | Non disponible           | <b>Solubilité</b>                           | Non disponible        |
| <b>Point de fusion/congélation</b>  | Non disponible           | <b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b> | Non disponible        |
| <b>Point initial/domaine d'ébullition</b>   | Non disponible           | <b>Température d'auto-inflammation</b>      | Non disponible        |
| <b>Point d'éclair</b>   | Non disponible           | <b>Température de décomposition</b>         | Non disponible        |
| <b>Taux d'évaporation</b>   | Non disponible           | <b>Viscosité</b>                            | Non disponible        |
| <b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>  | Aérosol très inflammable | <b>COV</b>                                  | Non disponible        |
| <b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité/d'explosibilité</b>  | Non disponible           | <b>Autre</b>                                | Aucune connue         |
| <b>Section 10. Stabilité et réactivité</b>  |                          |   |                       |
| <b>Réactivité</b>   |                          |   |                       |
| Ne réagit pas dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.   |                          |   |                       |
| <b>Stabilité chimique</b>   |                          |   |                       |
| Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et de stockage.  |                          |   |                       |
| <b>Risque de réactions dangereuses</b>  |                          |   |                       |
| Accumulation de vapeurs inflammables si on chauffe le produit. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.   |                          |   |                       |
| <b>Conditions à éviter (décharges d'électricité statique, chocs et vibrations)</b>  |                          |   |                       |
| Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.   |                          |   |                       |
| <b>Matériaux incompatibles</b>  |                          |   |                       |
| Matières comburantes; etc.  |                          |   |                       |
| <b>Produits de décomposition dangereux</b>  |                          |   |                       |
| Aucun connu   |                          |   |                       |

| <b>Section 11. Données toxicologiques</b>   |   |
|---|---|
| <b>Renseignements sur les voies d'exposition probables (par inhalation, orale, cutanée, oculaire)</b>   |   |
| Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut déplacer l'oxygène et causer rapidement la suffocation.   |   |
| <b>Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>  |   |
| Irritation cutanée, rougeurs, douleurs; Irritation des yeux, rougeurs, larmoiements; Irritation des voies respiratoires, toux, souffle court, étourdissements, somnolence, nausées et maux de tête, etc...  |   |
| <b>Effets différés et immédiats (effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme)</b>   |   |
| Sensibilisation cutanée – Aucune donnée disponible;<br>Sensibilisation respiratoire – Aucune donnée disponible;<br>Mutagénicité sur les cellules germinales – Aucune donnée disponible;<br>Cancérogénicité – Aucun ingrédient n'est énuméré par IARC, ACGIH, NTP;<br>Toxicité pour la reproduction – Aucune donnée disponible;<br>Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique – Possible;<br>Toxicité pour certains organes cibles — expositions répétées – Aucune donnée disponible;<br>Danger par aspiration – Possible;<br>Dangers pour la santé non classifiés ailleurs – Aucune donnée disponible.   |   |
| <b>Valeurs numériques de toxicité (ETA; DL<sub>50</sub> &amp; CL<sub>50</sub>)</b>  |   |
| CAS 115-10-6 CL <sub>50</sub> 164000 ppm 4 hrs (rat); CAS 1330-20-7 DL <sub>50</sub> Oral, rat 4300 mg/kg; DL <sub>50</sub> Dermal, lapin 12100 mg/kg; CAS 67-64-1 DL <sub>50</sub> Oral - Rat - 5800 mg/kg; CL <sub>50</sub> Inhalation - Rat - 8 h - 50100 mg/m <sup>3</sup> ; DL <sub>50</sub> Dermal – Cochon d'inde - 7426 mg/kg; CAS 1314-13-2 DL <sub>50</sub> Oral - Rat - 7950 mg/kg; CAS 71-36-3 DL <sub>50</sub> Oral - Rat - 790 mg/kg;<br>ETA non disponible dans ce document.   |   |
| <b>Section 12. Données écologiques</b>  |   |
| <b>Écotoxicité (données aquatique et terrestre)</b>   | Aucune donnée disponible pour ce produit.   |
| <b>Persistence et dégradation</b>   | Aucune donnée disponible pour ce produit.   |
| <b>Potentiel de bioaccumulation</b>   | Aucune donnée disponible pour ce produit.   |
| <b>Mobilité dans le sol</b>   | Aucune donnée disponible pour ce produit.   |
| <b>Autres effets nocifs</b>   | Très toxique pour les organismes aquatiques; entraîne des effets néfastes à long terme.   |
| <b>Section 13. Données sur l'élimination</b>  |   |
| <b>Renseignements sur la manipulation sécuritaire en vue de l'élimination/méthodes d'élimination/emballages contaminés</b>  |   |
| Éliminer le contenu/récipient dans des contenants sécuritaires et conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.  |   |
| <b>Section 14. Informations relatives au transport</b>  |   |
| <b>Numéro ONU (UN); Désignation officielle (appellation réglementaire); Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Règlement TMD</b>   |   |
| UN1950; AÉROSOLS; CLASSE 2.1  |   |
| <b>Numéro ONU (UN); Désignation officielle (appellation réglementaire); Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du 49 CFR (USA)</b>  |   |
| UN1950; AÉROSOLS; CLASS 2.1   |   |
| <b>Numéro ONU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) du Code IMDG (maritime en anglais)</b>   |   |
| UN1950; AÉROSOLS; CLASS 2.1; MARINE POLLUTANT   |   |
| <b>Numéro AERU (UN); Désignation officielle; Classe(s); Groupe d'emballage (GE) de l'IATA (aérien en anglais)</b>   |   |
| UN1950; AÉROSOLS, FLAMMABLE; CLASS 2.1  |   |
| <b>Précautions spéciales (transport/déplacement)</b>  | Peut aussi être expédié comme QUANTITÉ LIMITÉE conformément au TMD.   |
| <b>Dangers environnementaux (IMDG ou autre)</b>   | MARINE POLLUTANT  |
| <b>Transport en vrac (normalement plus de 450 L en capacité)</b>  | Impossible  |
| <b>Section 15. Informations sur la réglementation</b>   |   |
| <b>Réglementation canadienne relative à la sécurité/santé</b>   | Consulter la Section 2 pour la classification appropriée. Ce produit a été classifié conformément aux critères de risques énumérés dans le Règlement sur les produits dangereux (RPD) et les critères du OSHA (29 CFR). |
| <b>Réglementation, canadienne relative à l'environnement</b>  | Voir Section 3 pour ingrédient(s) de la LIS (DSL)   |
| <b>Réglementation étrangère relative à la sécurité/santé/environnement</b>  |   |
| United States OSHA information: This product is regulated according to OSHA (29 CFR).<br>United States EPA (Environmental Protection Agency) information: 40 CFR Refer to the ingredients listed in Section 3 & Sections 12; 13 & 14.<br>United States TCSA information: Refer to the ingredients listed in Section 3.<br>National Fire Protection Association (NFPA):<br>HEALTH: 1    FLAMMABILITY: 4    INSTABILITY: 1    SPECIAL HAZARDS: Refer to Section 2 & 3.<br>HAZARD SCALE: 0 = Minimal    1 = Slight    2 = Moderate    3 = Serious    4 = Severe<br>California Proposition 65: No ingredient known to the State of California to cause cancer or other reproductive harm. |   |

**Section 16. Autres informations**
**Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité** | DATE: 2022-01-05

**Références** | Les fiches de données de sécurité du fabricant/fournisseur & du Canadian Centre for Occupational Health and Safety, CCOHS.

**Abréviations**

|        |   |
|--------|---|
| ACGIH  | American Conference of Governmental Industrial Hygienists               |
| CAS    | Chemical Abstract Service   |
| CL     | Concentration létale  |
| DL     | Dose létale   |
| ETA    | Estimation de la toxicité aiguë   |
| IARC   | International Agency for Research on Cancer                             |
| IATA   | International Air Transport Association                                 |
| IMDG   | International Maritime Dangerous Goods Code                             |
| LIS    | Liste intérieure des substances (DSL)                                   |
| NIOSH  | National Institute for Occupational Safety and Health                   |
| NTP    | National Toxicology Program (U.S.A.)                                    |
| OSHA   | Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)                  |
| PEL    | Permissible Exposure Limit  |
| SIMDUT | Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail |
| STEL   | Short-term Exposure Limit   |
| TLV    | Threshold Limit Value   |
| TMD    | Transport de marchandises dangereuses au Canada                         |
| TSCA   | Toxic Substances Control Act  |
| TWA    | Time Weighted Average   |

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.